

Inspection périodique, Toiles

Lignes directrices pour l'inspection périodique des Toiles Human Care (unités de support corporel non rigides) conformément à la norme ISO 10535:2021, appendice Annexe B.

Pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement, le Toile doit être vérifié avant chaque utilisation. De plus, une inspection documentée doit être effectuée au moins tous les 6 mois.

Des inspections plus fréquentes peuvent être nécessaires si le Toile est utilisé ou nettoyé plus fréquemment que la normale.

Des inspections périodiques doivent être effectuées par une personne appropriée et bien qualifiée et possédant une bonne connaissance de la construction, de l'utilisation et de l'entretien des élingues/élévateurs de personnes.

Information	
Toile / Numéro de l'article / Taille	
Date de fabrication / Numéro de série	
Nom de l'utilisateur	

Inspection/contrôle de l'élingue	Réponse / commentaire :
L'étiquette est-elle intacte et lisible ?	
Le tissu du harnais est-il intact ? - Pas de déchirures ni de trous ? - Une usure anormale ?	
Les coutures, les bords et les boucles du Toile sont-ils intacts ?	
Existe-t-il un manuel d'utilisation disponible ?	
Existe-t-il un protocole d'ajustement ?	

Tout autre commentaire :

Approbation/désapprobation du harnais	
Date d'inspection:	
Contrôle effectué par :	
Signature de l'inspecteur :	



Détruisez et jetez l'élingue si elle n'est pas approuvée après le contrôle périodique !